



DE
L'ABBAYE

Tél. 021 841 16 33
Fax 021 841 19 72
municipalite@labbaye.ch

Au Conseil Communal

1344 L'Abbaye

Réf.

**Préavis intercommunal N° 8 / 2008 - Participation à l'amélioration des installations
du terrain de football des Crêtets, Le Sentier**

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Historique

Baptisé *Le Sapin*, le premier club de football de la Vallée de Joux a vu le jour à l'Orient. C'est pendant la première guerre mondiale que prend naissance et se développe l'Etoile Sportive du Sentier qui, en 1920, devient l'Eclair F.-C. Sentier puis, en 1921, le F.-C. Sentier. En 1934 est construite une baraque en bois à usage de vestiaires. La première équipe de juniors est constituée en 1936. En 1946, la première équipe du F.-C. Sentier remporte le titre de champion vaudois de 3^{ème} ligue et est promue en 2^{ème} ligue. L'actuel terrain des Crêtets est inauguré le 21 août 1949. Deux ans plus tard sont construits deux vestiaires en dur, avec local de douches et toilettes. Un petit débit de boissons est construit en 1963 et deviendra trois ans plus tard le local de rangement du matériel du concierge. La première buvette, en béton préfabriqué, a été inaugurée en 1968, lors du cinquantième anniversaire du club. En 1974, l'assemblée générale opta pour le nom de F.-C. Vallée de Joux (plus loin FCVJ). La fusion avec le club des Charbonnières, créé en 1978, a lieu en 1992. Inauguré en 1979, l'éclairage du terrain a été modernisé en 2005, avec le remplacement des projecteurs.

Infrastructures

Le FCVJ dispose de deux terrains de compétition, celui du Brenet aux Charbonnières et celui des Crêtets, au Sentier, plus deux terrains d'entraînement en annexe du second. Utilisé pour les matchs des équipes juniors, celui des Charbonnières ne dispose pas de vestiaires ni de douches, locaux qui sont mis à disposition dans la grande salle du village. Il est propriété de la Commune du Lieu et, à l'exception de la tonte et du marquage de la pelouse, est entretenu par elle. Toujours en parfait état, le terrain des Crêtets est entretenu par des bénévoles qui ne comptent ni leur temps, ni leur peine. Le terrain d'entraînement, situé dans le prolongement du terrain de compétition, est difficilement praticable et son éclairage est des plus désuets.

Les vestiaires et les douches sont fréquemment utilisés simultanément par plusieurs équipes, situation qui pose régulièrement des problèmes, encore plus depuis la création d'une équipe féminine.

En 2001 déjà, suite à une demande d'aide financière du FCVJ et à une entrevue avec son comité, la Municipalité avait estimé que la construction de vestiaires supplémentaires était prioritaire, compte tenu du nombre d'équipes, et demandé qu'un projet et un devis lui soient soumis, ce qui est aujourd'hui chose faite.

Descriptif du projet

Le projet présenté comprend la construction de vestiaires et l'aménagement d'un terrain d'entraînement.

- Vestiaires

Le bâtiment sera construit dans le prolongement de la buvette, du côté sagne. De 16 m de long et 12,50 m de large, il comprendra 4 vestiaires avec douches pour les équipes, 2 vestiaires avec douche pour les arbitres et 4 W.-C.

- Coût

- Terrassements	Fr.	91'600.--
- Carrelages	Fr.	25'400.--
- Plâtrerie	Fr.	9'900.--
- Installations sanitaires	Fr.	95'800.--
- Couverture	Fr.	32'200.--
- Serrurerie	Fr.	81'500.--
- Electricité	Fr.	20'300.--
- Doublage	Fr.	17'000.--
- Fenêtres, portes	Fr.	19'000.--
- Ingénieurs	Fr.	<u>6'600.--</u>
Total	Fr.	399'300.--
Arrondi à	Fr.	400'000.--

- Terrain d'entraînement

Le choix s'est porté sur un revêtement synthétique, surface qui permet de prolonger la période d'utilisation et de diminuer les coûts d'entretien.

En effet, avec la hauteur, l'épaisseur et la solidité des fibres, un tel revêtement résistera aux conditions climatiques de notre région. En comparaison avec celui des gazons naturels, son entretien sera réduit.

Avec une longueur et une largeur de respectivement 60 et 40 m, le terrain d'entraînement sera situé au nord du terrain actuel de compétition.

- Coût

- Terrassement, génie civil	Fr.	130'000.--
- Aménagement d'un terrain synthétique, éclairage	Fr.	<u>350'000.--</u>
Total	Fr.	480'000.--

Récapitulatif

- Vestiaires	Fr.	400'000.--
- Terrain d'entraînement	Fr.	<u>480'000.--</u>
Investissement total	Fr.	880'000.--

=====

Subventionnement

Depuis 1998, la Commune du Chenit octroie au FCVJ un subside annuel de Fr.12'000.--

En tant que club propriétaire de la presque totalité de ses installations et responsable de leur entretien, le FCVJ est un cas unique dans le Canton. C'est pourquoi les communes se doivent de l'aider financièrement à trouver des solutions pour qu'il puisse poursuivre ses activités dans de bonnes conditions, en sachant qu'il compte actuellement 90 membres actifs et 110 juniors.

Comme indiqué plus haut, la Commune du Lieu est propriétaire du terrain du Brenet et en assure l'entretien. Aussi c'est avec sa consoeur du Chenit que la Municipalité de L'Abbaye a discuté d'une éventuelle participation. D'un commun accord, elles proposent que les deux communes prennent à leur charge la moitié de l'investissement, arrondi à Fr. 900'000.--, soit un montant de Fr. 450'000.-- à répartir à hauteur de 4/5 pour le Chenit et 1/5 pour L'Abbaye, le subside se montant pour cette dernière à Fr. 90'000.--.

Pour le financement du solde, le FCVJ a formulé des demandes à la Loterie Romande, au Fonds du sport, à l'Union européenne de football amateur, à la Fondation Paul-Edouard Piguët et aux villages.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir accepter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de L'Abbaye

- ♦ Vu le préavis intercommunal 8/2008 du 25 août 2008
- ♦ Ouï le rapport de la commission d'étude,
- ♦ Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

accepte

- La participation au FCVJ de la Commune de L'Abbaye de fr. 90'000.- pour la réalisation des travaux (sous réserve d'acceptation par la Commune du Chenit).
- Son financement par la trésorerie courante.
- D'amortir ce montant de la manière suivante:
 - fr. 15'000.- déjà payé "*transitoires*" sur comptes 2007 (compte 150.3653)
 - fr. 15'000.- comptabilisé par le budget 2008 (compte 150.3653) *subventions et dons aux sociétés*
 - fr. 60'000.- par le compte (150.3653) *subventions et dons aux sociétés* sur l'exercice comptable 2009.

La Municipalité se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. Nous vous adressons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Gabriel GAY



Le Secrétaire

Jacky REYMOND

Délégués municipaux: MM. Gabriel Gay, syndic et Jean-Louis Reymond, mpl.

Délégation communale à la Commission présidée par Le Chenit: Jean-Victor Bonny, Bernard Muller et Sergio Cerutti; Roberto Cabras et Désiré Rusovsky, suppl.

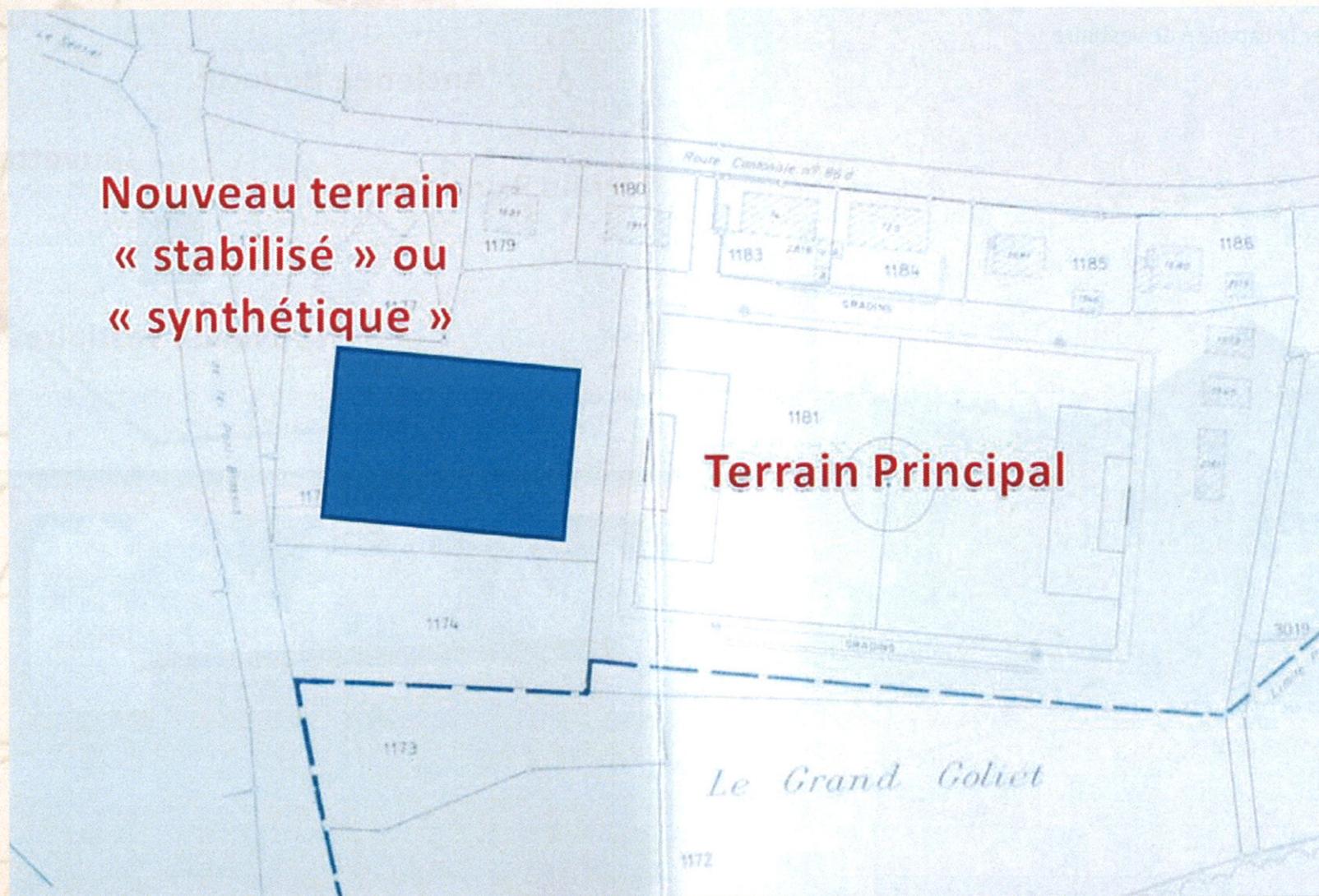
Annexe: plans de situation

PRÉSENTATION PROJET

TERRAIN

**Nouveau terrain
« stabilisé » ou
« synthétique »**

Terrain Principal



PRÉSENTATION PROJET

VESTIAIRES

Le nombre toujours plus nombreux d'équipes nous oblige à augmenter la capacité de vestiaire.



Les vestiaires actuels aux Crêtets

